

AD EDUCATION : QUI SOMMES-NOUS ?

AD Education est un réseau international d'écoles d'enseignements supérieures privées, rassemblées autour de valeurs fortes, avec pour ambition de promouvoir la créativité et l'innovation.

Du Bachelor au Mastère, en passant par les MBA, Le réseau AD Education propose des formations reconnues par l'État certifiant d'un haut niveau de qualification.



EN FRANCE, LE RÉSEAU SE COMPOSE DES ÉCOLES SUIVANTES :

- École de Condé** - Design, image et patrimoine.
- ECV** - Design, animation, digital, game.
- EAC** - Marché de l'art, culture et luxe.
- ESP** - Publicité, communication et marketing.
- ESD** - Digital, marketing et data.
- École Supérieure du Parfum** - Parfum, cosmétique.
- ING** - Gemmologie, joaillerie et luxe.
- IMAAT** - Audiovisuel, média, film, son.

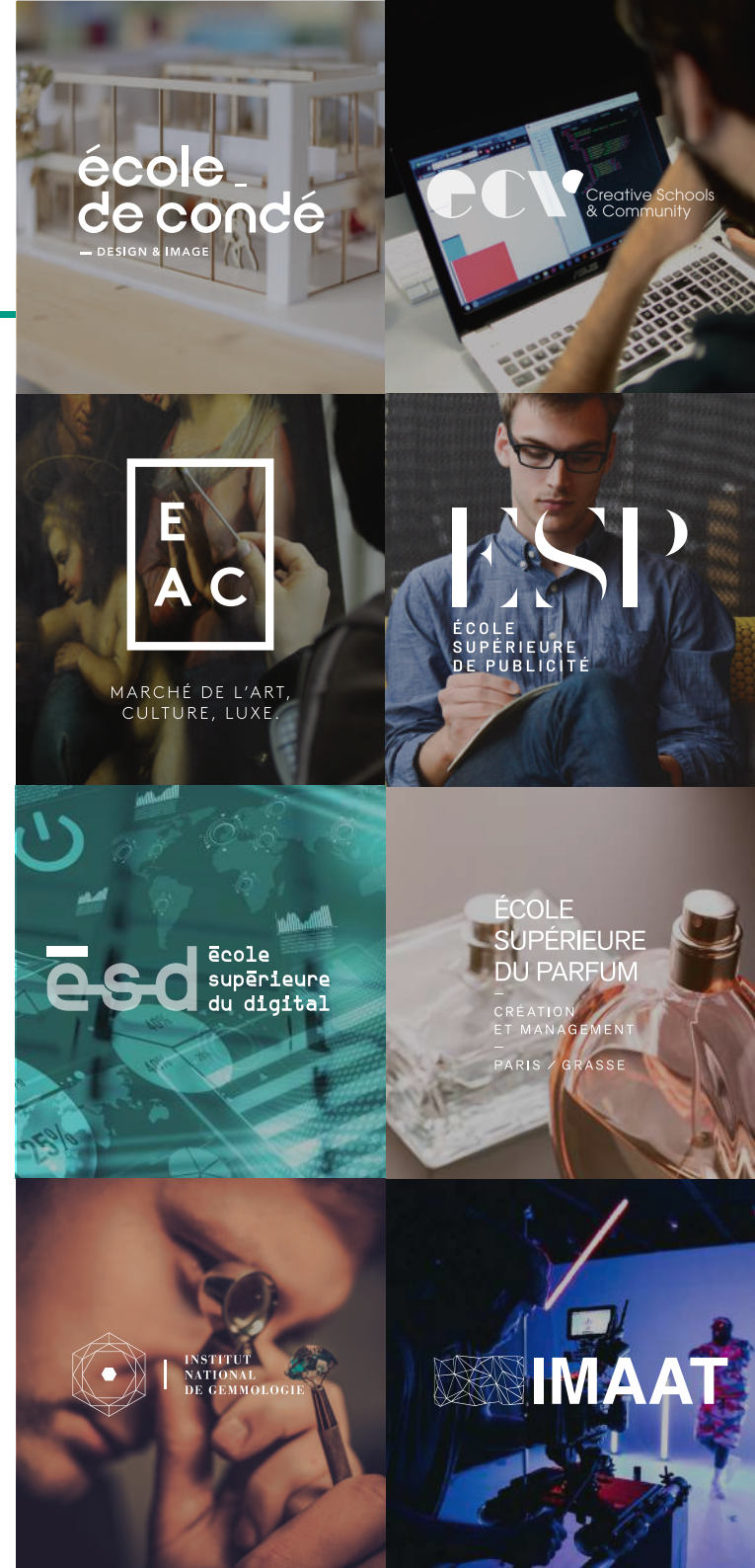
DESIGN | ANIMATION | JEU VIDÉO | LUXE | CULTURE
| MARCHÉ DE L'ART | COMMUNICATION | DIGITAL |
GEMMOLOGIE | PARFUM | AUDIOVISUEL

Toutes les écoles du réseau développent des projets académiques ambitieux dans chacun des programmes proposés.

AD EDUCATION EN QUELQUES CHIFFRES :

- 18 000** étudiants.
- 40 000** anciens
- 14** écoles en France, Espagne, Italie, Allemagne.
- 35** campus en France

Un réseau professionnel de plus de **20 000** entreprises



TAXE D'APPRENTISSAGE

POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

LA TAXE D'APPRENTISSAGE : Un investissement sur l'avenir.

La taxe d'apprentissage est la seule taxe pour laquelle vous pouvez choisir le bénéficiaire. Elle représente une action concrète sur le futur.

Vous favoriserez la formation des talents de demain, vos futurs salariés qui assureront le développement de votre entreprise.



Verser votre taxe d'apprentissage c'est agir
pour aider les étudiants



Augmentation des
bourses scolaires
à destination
des étudiants
en difficulté.



Voyage d'études.



Renouvellement
des parcs
informatiques



L'agrandissement
et l'optimisation
des campus.

COMMENT EST CALCULÉE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le taux de la taxe s'élève à **0,68%** de la masse salariale brute et elle est répartie en deux fractions:

13% de la taxe est libre et directement versable à nos écoles.

87% de la taxe finance un fond destinée au financement de la formation des apprentis via les OPCO.



Quelles sont les modalités de versement du solde de la taxe d'apprentissage ?

Vous devez verser votre taxe d'apprentissage à l'ADEFEC, membre du réseau AD Education habilité à recevoir la taxe avant le 31/05/2022.

Modalités de versement :

Renvoyez le bordereau joint avec un justificatif de virement.

où

Retournez-nous le bordereau de versement par courrier, accompagné de votre chèque ou justificatif de virement à :

Par courrier : l'ADEFEC
7-9 Rue Cambonne - 75015 Paris
Numéro UAI : 0756179J

Un reçu libératoire vous sera transmis.

Par E-mail : taxe.apprentissage@ad-education.com